



Le 19 mai 2017

Place des attachés d'administration de l'Etat au sein des DDI

Le Secrétaire Général du Gouvernement a souhaité qu'une mission interministérielle procède à l'évaluation de la situation et du positionnement de l'encadrement intermédiaire dans les directions départementales interministérielles (DDI) (voir la [lettre de mission](#)).

Afin de compléter les éléments recueillis par ailleurs auprès des administrations centrales et lors de déplacements dans les départements, la mission a souhaité rencontrer les représentants de **FORCE OUVRIERE**, première organisation du CT des DDI.

Le 16 mai 2017, **FO** a porté les préoccupations des cadres et notamment celles des attachés d'administration de l'Etat auprès de l'Inspection Générale.

Depuis maintenant de nombreuses années, les évolutions et transformations sont de plus en plus rapides et fréquentes dans les structures locales de l'Etat. Décentralisation, RGPP, Réate, « Modernisation de l'Action Publique », réformes territoriales... ont amené les services territoriaux de l'Etat à s'adapter en continu dans un contexte de politiques d'austérité appliquées aux effectifs et moyens alloués.

Restructurations, réorganisations et repositionnements en cascade, abandons ou transferts de missions, baisses drastiques d'effectifs (15 000 agents entre 2010 et 2015 en DDI !!!) ont été conduits sans anticipation ni réel pilotage. **FO** rappelle qu'elle condamne la mutualisation des moyens telle que la fusion des secrétariats généraux des DDI qui conduit à sacrifier des postes de secrétaire général. Ces changements de toute nature ont renvoyé pour partie à l'encadrement la responsabilité d'éviter de faire des vagues. Ce sont notamment les attachés d'administration de l'Etat (AAE) qui prennent en main la prévention des risques psychosociaux...

Les AAE composant aujourd'hui l'encadrement des DDI se sont historiquement investis, personnellement et lourdement, dans les réflexions stratégiques, l'accompagnement des évolutions des missions et services (à l'époque où cela ne rimait pas avec destruction), avec la volonté de dégager des repères et du sens à donner à ces évolutions.

Dès lors que les réformes et réorganisations ne sont plus porteuses d'aucun sens ni d'aucune perspective en dehors d'un cap global autodestructeur, ni ne garantissent plus une quelconque stabilité ou pérennité, la position par nature inconfortable de l'encadrement devient intenable !

Le SNAMA FO a alerté et dénoncé cette situation depuis les prémices de la RGPP en 2006 !

Le ressenti global des AAE en DDI sera analysé dans un prochain dossier.

Vous aussi, Rejoignez nous... 